



SGPA USPAC CGT Chômage à l'Inrap : Obligation de résultats pour la direction générale !

SYNDICAT GÉNÉRAL DES PERSONNELS DU SERVICE PUBLIC DE L'ARCHÉOLOGIE
L'ARCHÉOLOGIE

12, rue de Louvois - 75002 PARIS
Tél. : 01 40 15 51 70 - Fax : 01 40 15 51 77
E-Mail sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr

Depuis quelques années, le traitement des dossiers et les versements de l'allocation retour à l'emploi (ARE) à l'Inrap génèrent de façon récurrente de nombreuses situations de souffrance pour les personnels les plus précaires de l'Institut. Actuellement, le SGPA-CGT Culture est sollicité quasiment quotidiennement par des personnels qui attendent le versement de leur ARE depuis plusieurs mois. Les retards sont souvent de 4 à 5 mois, voire de 8 mois dans certains cas. Cela met les agents concernés dans des situations très difficiles auprès de leurs banques, de leurs bailleurs mais aussi tout simplement pour répondre à des besoins élémentaires tel que l'accès aux soins ; certains rencontrant même des difficultés à se nourrir journalièrement... Les réponses de la direction de l'Inrap sur ce problème ne sont pas à la hauteur de la souffrance que cette situation génère.

A ce titre, le choix d'externaliser auprès d'Info Décision le traitement des dossiers ARE n'a pas permis d'améliorer la situation, bien au contraire... Les agents se retrouvent avec un interlocuteur supplémentaire ce qui brouille encore plus les démarches et les informations qu'ils peuvent obtenir sur l'avancement de leur dossier. De plus, une des raisons principales provoquant des retards massifs est le fait que les attestations ASSEDIC délivrées par l'Inrap comportent de nombreuses erreurs, engendrant par la suite des calculs erronés d'ouverture de droits et des montants à verser. Un autre dysfonctionnement important résulte dans le fait que les Actualisations Mensuelles d'Activités (AMA) se perdent entre Pôle Emploi, Info Décision et l'Inrap... quand ce ne sont pas des dossiers complets !!

Dans un courrier daté du 07 juillet 2011 et adressé au directeur de cabinet du ministre de la Culture, Pierre Hanotaux, le SGPA-CGT Culture a dénoncé cette situation et a demandé à l'autorité politique d'intervenir pour que soient mises en œuvre des solutions de fond afin que la direction générale de l'Inrap remplisse ses devoirs d'employeur !!

Le SGPA-CGT Culture a demandé au directeur de cabinet :

- d'intervenir auprès de l'Inrap pour inciter l'Institut à conventionner avec Pôle Emploi pour le traitement des dossiers et le versement de l'ARE comme le préconise le gouvernement. Cette solution permettrait déjà de limiter le nombre d'intervenants et de résoudre les problèmes liés à la transmission des AMA ;
- de diligenter une enquête administrative au sein de l'Institut, afin que les problèmes liés à l'édition de pièces, notamment l'attestation ASSEDIC, élémentaires et indispensables à l'instruction des dossiers ARE soient résolus.

Pour que le traitement de l'ARE à l'Inrap ne soit plus synonyme de :

A : attends 4 mois tes indemnités...

R : renvoies les pièces une troisième fois...

E : espère toujours...

Paris, le 19 juillet 2011